



*Ville de Créteil*

## Appel à projet pour la galerie d'art contemporain de la Ville de Créteil

Créteil est une ville de plus de 90 000 habitants réunissant une grande diversité d'offres et d'acteurs culturels. Outre un riche vivier d'associations culturelles et d'artistes, et huit équipements socio-culturels, la commune accueille plusieurs équipements culturels structurants : la Maison des Arts de Créteil (scène nationale), le Centre Chorégraphique National de Créteil et du Val-de-Marne, un Conservatoire à Rayonnement Régional, un réseau de quatre médiathèques, deux cinémas d'art et d'essai et une galerie d'art contemporain municipale.

Cette galerie existe depuis 20 ans. Elle se situe 10 avenue F.Mitterrand 94000 Créteil, à proximité du métro Pointe du Lac (ligne 8). Compte-tenu des orientations de la politique municipale dans le domaine culturel, la Ville souhaite contribuer au développement et à la diffusion de l'art contemporain auprès du plus grand nombre, et favoriser la création sur son territoire en particulier dans le domaine des arts visuels.

Depuis mars 2020, la Galerie d'art est fermée au public en raison du contexte sanitaire. La direction de la Culture a cependant tenu à exploiter ce lieu et y a expérimenté durant la saison 2020-2021 l'accueil d'une résidence de recherche confiée à Sonia Saroya et Edouard Sufrin, artistes issus des arts numériques. Leur démarche s'est portée sur la collecte d'empreintes de la ville, sous forme de matières sonores ou lumineuses, pour mettre en lumière l'incidence de de l'environnement urbain sur la construction des identités.

### **I. Présentation de l'appel à candidature**

La direction de la Culture souhaite permettre à des artistes plasticiens professionnels de mener à la Galerie d'art contemporain de Créteil un travail de recherche et de création et d'y présenter leurs productions. Il s'agit de faire découvrir ces artistes, de les soutenir dans leurs démarches singulières pour donner à voir la diversité de la création contemporaine, en prise notamment avec les sujets d'actualité et contribuant à penser et à éclairer les enjeux de notre société.

Cet appel à projet s'adresse de préférence à un ou deux artistes professionnels dans le domaine des arts visuels qui candidateront avec d'autres artistes professionnels (dont un au moins utilisant les arts numériques) afin d'assurer la mise en œuvre de leur projet.

Cet appel à projet porte sur la période du 15 octobre 2021 au 15 juin 2022 et comprend :

- Une résidence de recherche, d'expérimentation et de création
- Une première exposition destinée à restituer et à valoriser les créations réalisées au cours de cette résidence (exposition qui devra être présentée en début d'année 2022 durant 4 semaines au minimum)
- Une deuxième exposition destinée à présenter des œuvres existantes des artistes du collectif et à valoriser et faire connaître leur travail (exposition qui devra être présentée au plus tard en mai 2022 durant 4 semaines au minimum). Cette exposition pourrait être complétée éventuellement par des créations issues de la résidence.

Dans ce cadre, les artistes se voient confier la Galerie d'art contemporain municipale de Créteil pour une durée de 8 mois, du 15 octobre 2021 au 15 juin 2022.

## **1. Thème du projet**

La résidence et les deux expositions présentées seront placées sous une même thématique intitulée « Resurgir » dont les déclinaisons permettraient notamment d'évoquer :

- L'ouverture à nouveau de la galerie au public et sa réapparition dans l'actualité culturelle de Créteil,
- L'objectif de proposer une intervention artistique permettant de mettre en valeur la galerie pour la rendre plus visible et attractive en vue de la faire en quelque sorte surgir dans l'espace public (avec une forme d'effet de surprise ou enchanteur, inattendu pour susciter la curiosité et l'intérêt des publics),
- L'enjeu d'inviter les publics à ressortir, après une période inédite de crise sanitaire marquée par le confinement, le travail à distance, par un certain repli sur l'environnement familial et domestique, une rupture avec les activités collectives etc ; il s'agit de se tourner vers l'extérieur, de réapparaître dans l'espace public, dans les lieux culturels, pour renouer activement avec le monde et avec les autres,
- Une infinité de sujets et d'interprétations déclinant le « dedans-dehors » : le rapport entre intimité et vie publique, l'expression et la participation au débat public, les manières de se tourner vers les autres pour participer à la vie de la cité ; sortir, éclore, apparaître, (s') afficher, (s') affirmer, (se) révéler, (se) démasquer, s'évader, dire ou exprimer etc.

## **2. Objectifs du projet**

- Favoriser l'accès des Cristoliens à l'offre culturelle et artistique et les sensibiliser à la diversité des formes artistiques,
- Contribuer au développement et à la diffusion de la création dans le domaine des arts visuels auprès des Cristoliens,

- Accompagner et soutenir le travail d'artistes professionnels des arts visuels,
- Provoquer la rencontre et les échanges entre les artistes et les publics, initier ceux-ci à la démarche de création artistique et les inviter à y prendre part,
- Conduire un projet de recherche et de création faisant l'objet de partenariats avec des acteurs locaux (culturels, socio-culturels, éducatifs etc) susceptibles d'enclencher une dynamique collective,
- Valoriser par un geste artistique la galerie d'art en la rendant visible et attractive.

### **3. Action artistique et culturelle**

De façon générale et en tenant compte des conditions et des règles sanitaires en vigueur, les artistes s'engageront dans une démarche de transmission donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui les anime et le processus de création qu'ils mettent en œuvre.

Au cours des diverses étapes du projet, les artistes proposeront des temps de transmission, de médiation, d'échanges et d'actions artistiques participatives aux différents publics cristoliens (scolaires, associatifs, familiaux, tout public). Ces interventions pourront prendre ou inventer diverses formes (ateliers, temps de formation, temps de rencontres intergénérationnelles, gestes artistiques conçus et mis en œuvre avec la participation des publics etc).

Cette démarche sera à inscrire sur le territoire avec l'aide de la direction de la Culture qui facilitera l'entrée en contact des artistes avec les acteurs locaux (culturels, socio-culturels, éducatifs etc) pour mener des actions partenariales.

## **II. Cadre et conditions de l'accueil des artistes**

L'appel à projet s'adresse exclusivement à des artistes franciliens car il n'est pas possible de les loger à Créteil (aucun logement ne sera pris en charge en amont ou durant la période de présence des artistes à Créteil).

La période de mise à disposition de la galerie d'art contemporain est prévue du 15 octobre 2021 au 15 juin 2022. La galerie, située au 10 avenue F.Mitterand à Créteil, s'étend sur une surface totale de 90m<sup>2</sup> sur deux niveaux. Elle est équipée de sanitaires et d'un petit espace cuisine.

Cette mise à disposition se traduira par la prise en charge par la Ville de l'intégralité du montant des loyers et charges afférentes dont : abonnement électricité, téléphone et connexions internet, suivi technique et entretien des locaux par les services de la Ville.

Un agent d'accueil municipal sera présent lors des heures d'ouvertures de la galerie au public. Un responsable logistique peut être mobilisé lors des temps forts pour aider aux montages et démontages des expositions, lors des vernissages, pour amener ou déplacer du matériel etc.

Une convention d'accueil en résidence d'artistes et de mise à disposition de la galerie sera signée entre la Ville et les lauréats. Il précisera le cadre juridique et financier de l'accueil des artistes à la galerie d'art contemporain de Créteil.

Afin de faire vivre le lieu et favoriser le contact avec les habitants, une présence sur les lieux est demandée aux artistes, notamment a minima un jour par semaine durant les périodes d'expositions.

Les artistes bénéficieront d'une allocation de résidence d'un montant total de 15 000 € nets maximum, montant global pour l'ensemble des artistes du collectif (les frais de transport et de nourriture sont à inclure dans cette enveloppe). Une enveloppe supplémentaire de 2000 € pourra être allouée pour de l'achat de matériel et pour la production.

Des outils et du petit matériel pédagogique (papeterie, fournitures de dessin etc) sont mis à la disposition des artistes.

Des partenariats avec les services techniques de la ville et d'autres acteurs cristoliens sont envisageables pour permettre l'utilisation de leur matériel dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Le dipbike appartenant à la mairie de Créteil peut également être mis à la disposition des artistes ; ce fablab itinérant dispose de 3 plotters de découpes, d'une brodeuse numérique, d'une fraiseuse, d'une imprimante 3D, ainsi que de 7 ordinateurs portables.

Des actions partenariales pourront être menées dans la galerie ou dans d'autres structures.

Les éventuelles interventions dans l'espace public nécessitent une demande d'autorisation à adresser au minimum un mois avant l'événement à la direction de la Culture qui fait le lien avec les services municipaux compétents.

### **III. Modalités de mise en œuvre du projet**

- **En amont du lancement du projet**

Le collectif participera à plusieurs temps de rencontres au cours desquels il présentera son travail, sa démarche artistique et le projet qu'il souhaite mener au sein de la galerie à divers acteurs culturels, socio-culturels et éducatifs cristoliens.

- **Au cours de la résidence et des périodes d'expositions**

Les artistes seront en résidence pour une durée de 8 mois, leur temps de présence s'articulera de la façon suivante:

- 12 heures dédiées à l'appropriation (50€/heure)
- 30 heures pour la création (65€/heure)
- 30 heures pour les actions de transmission ou d'ateliers (65€/heure)
- 3 heures de présence au vernissage de chaque exposition (65€/heure)

- 8 heures de médiation par exposition (65€/heure)
- Soit un total de 94 heures

Dans la bourse des 15 000 euros est inclus 1000 euros pour la création de l'exposition et 150 euros pour le droit d'exposition.

Les artistes s'engagent à partager avec la direction de la Culture des temps de bilan intermédiaires et à produire à l'issue du projet un bilan et un retour d'expérience détaillés de la résidence et des deux expositions mises en œuvre qui feront l'objet d'un échange avec la direction de la Culture. L'objet de ce bilan est de proposer à la fois une archive – en rassemblant dans un document les images et les textes produits – et un regard analytique de celui-ci.

- **Accompagnement par la direction de la Culture**

La direction de la Culture pourra s'appuyer sur son expérience en matière d'accueil et d'accompagnement d'artistes en résidences d'une part, et de projets artistiques notamment dans l'espace public, pour assurer un suivi régulier du projet adapté et apporter son aide aux artistes pour faciliter la mise en œuvre de leur projet.

Le suivi du projet mis en œuvre par les artistes sera assuré par la direction de la Culture qui se chargera plus spécifiquement de :

- Accompagner les lauréats dans leur découverte et leur approche du territoire et de ses forces vives
- Aider les lauréats dans la mise en œuvre logistique et matérielle du projet
- Accompagner les lauréats en matière de communication
- Faciliter la mise en contact des artistes avec les acteurs et habitants qui pourraient être associés au projet
- Prendre en charge ponctuellement l'accueil (lors des temps d'ouverture au public) du public à la galerie lors des rencontres avec les publics et aider à la réalisation des actions.

## **IV. Modalités de sélection des lauréats**

### **1. Les candidatures**

Le collectif doit posséder un numéro de Siret, un Kbis ou un numéro d'inscription à la Maison des artistes, l'URSSAF, l'Agessa ou une association reconnue d'utilité publique.

Les artistes devront être en mesure de dégager le temps nécessaire pour s'impliquer pleinement dans ce type de projet et être en capacité d'animer les temps de transmission et de médiation attendus en lien avec le projet qu'ils développeront à la galerie d'art contemporain de Créteil.

Le dossier de candidature doit comprendre seulement 4 pièces jointes en format PDF (poids maximum de l'ensemble : 7 Mo).

- Une note d'intention artistique sur le projet développé et ses enjeux (2 pages A4 maximum)
- Un dossier présentant le collectif : curriculum vitae à jour, présentation de la démarche artistique, leurs coordonnées complètes (adresse postale, adresse e-mail, téléphone), date et lieu de naissance, lieu de vie actuel et référence d'affiliation.

Des photos et des plans de la galerie et de ses abords sont joints en annexe.

La direction de la Culture est susceptible de contacter les candidats pour toute demande de précision.

L'ensemble du dossier est à envoyer sous format PDF le 14 août 2021 à minuit par envoi électronique à l'adresse suivante : [gaelle.ossant@ville-creteil.fr](mailto:gaelle.ossant@ville-creteil.fr)

Une réponse sera adressée aux candidats avant le 6 septembre 2021.

## **Le jury**

Les candidatures seront étudiées par un jury composé d'élus de la Ville de Créteil, de la directrice et de membres de la direction de la Culture de la ville de Créteil, de professionnels de la culture et des arts visuels.

La présentation devant jury aura lieu le 14 septembre 2021 après-midi (date sous réserve). Un e-mail sera envoyé aux candidats leur précisant leur heure de passage. Chaque collectif d'artistes disposera de 20 minutes de présentation du projet qui seront suivies de 25 minutes d'échange avec le jury.

Chaque collectif sélectionné pour la présentation devant le jury, sera indemnisé à hauteur de 150 euros.

Les candidats seront avertis des décisions du jury par un e-mail dans lequel les réponses seront motivées. Ils pourront contacter la direction de la Culture pour plus d'informations, à l'issue du jury.

## **2. Calendrier**

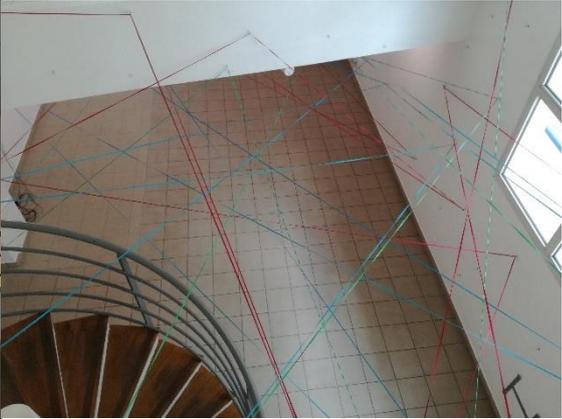
8 juillet 2021 : lancement de l'appel à candidature pour la résidence  
14 août 2021 avant minuit : date limite de dépôt des dossiers  
14 septembre 2021 : Audition des candidats présélectionnés par le jury  
15 octobre 2021 : Début de la résidence  
15 juin 2022 : Fin de la mise à disposition de la galerie aux artiste

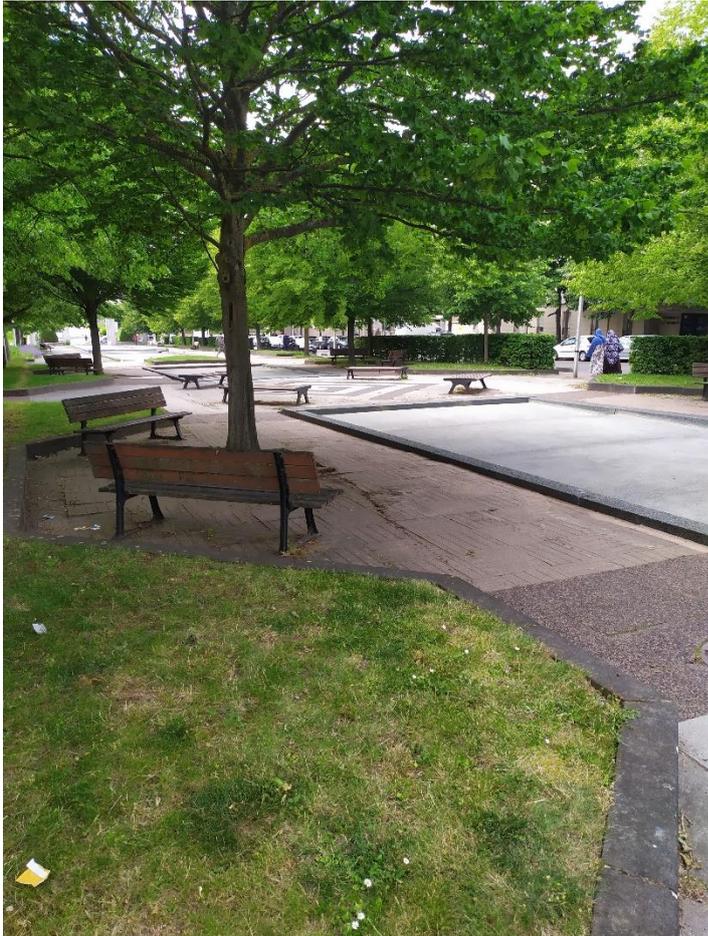
### **Informations pratiques**

Galerie d'art contemporain de Créteil  
10 Avenue François Mitterrand 94000 Créteil  
Accès en métro : station Pointe du Lac, Ligne 8

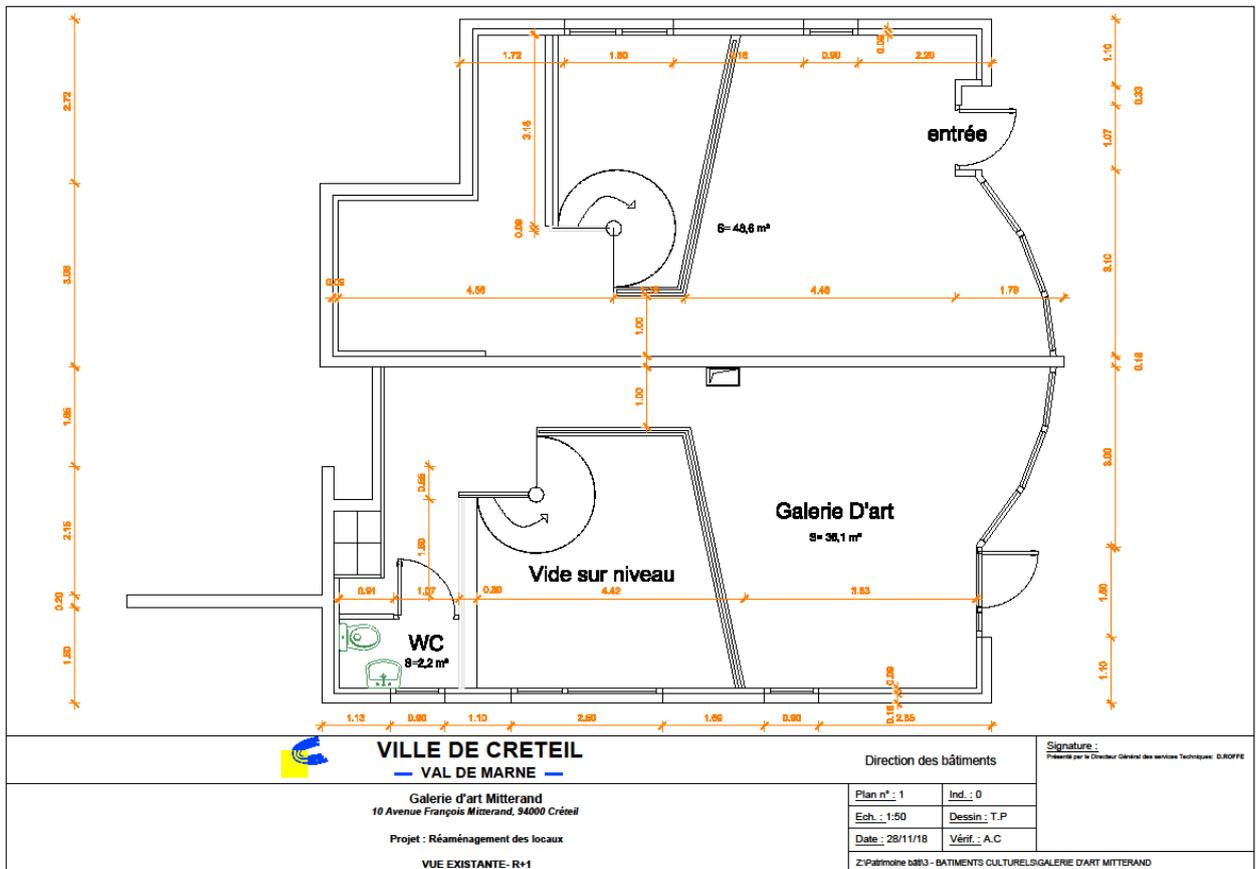
Contact : Gaëlle Ossant Chargée des Arts visuels (01.58.43.38.43)

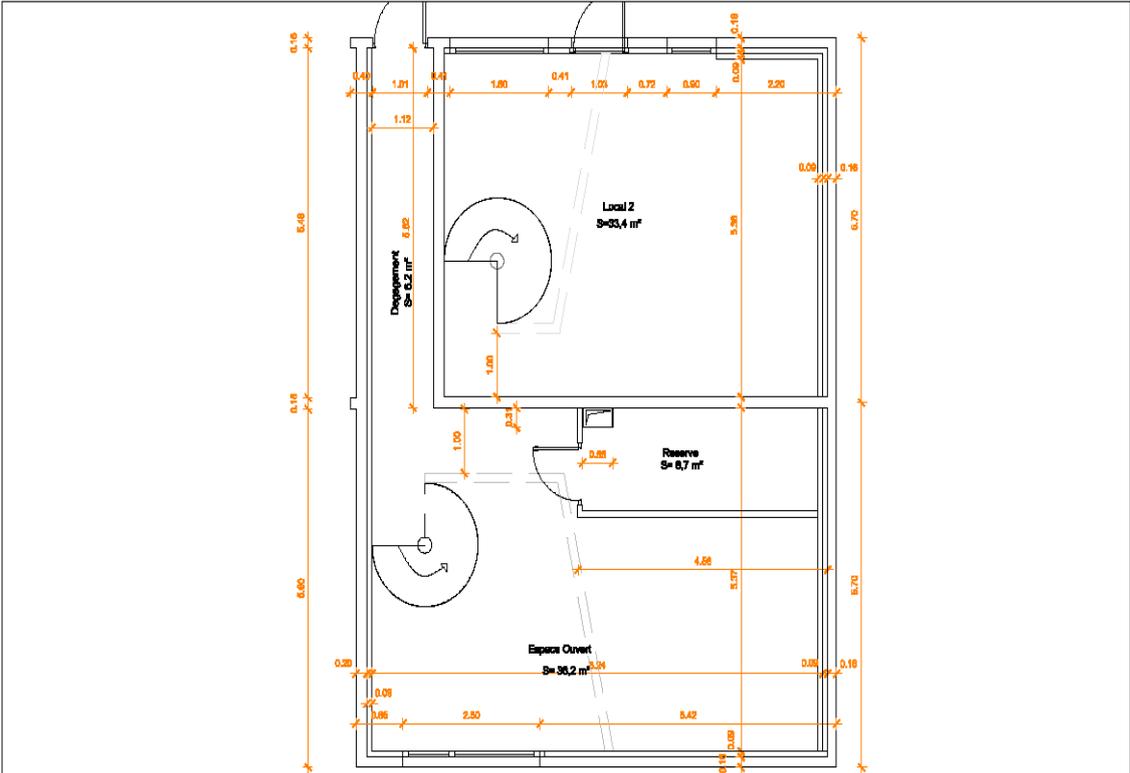
**Photos de la Galerie d'art et abords.**





# Plans de la Galerie d'art.





**VILLE DE CRETEIL**  
— VAL DE MARNE —

Galerie d'art Mitterrand  
10 Avenue François Mitterrand, 94000 Créteil

Projet : Réaménagement des locaux

VUE EXISTANTE - RDC

Direction des bâtiments

Signature :  
Présents par le Directeur Général des services Techniques : D.ROFFE

Plan n° : 2	Ind. : 0
Ech. : 1/50	Dessin : T.P
Date : 28/11/18	Vérif. : A.C

Z:Patrimoine bd03 - BATIMENTS CULTURELS GALERIE D'ART MITTERRAND